

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'AVELUY légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe BUISSET, Maire.

Conseillers présents : Christophe BUISSET – Dominique MILLE – Thierry CRAMPON – Julien MOURET – Annie LEJEUNE – Virginie LECOINTE – Paule CLIQUET – Didier FOLLET – Laëtitia CHABÉ - René FIERS

Absents ayant donné pouvoir : Martine BREART donne pouvoir à Julien MOURET, Philippe ANDRE donne pouvoir à Paule CLIQUET

Absent (s) : Daniel VALVEKENS

Le Conseil Municipal a désigné M. Dominique MILLE pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13 Présents : 10 Procuration : 02 Votants : 12

Ordre du jour

- FDE 80 : Adhésion à la compétence « Maîtrise de la demande en énergie »
- SIVOM : délibération sur la modification des termes et l'extension du périmètre d'intervention du SIVOM
- Délibération adoptant le référentiel M 57 au 01/01/2024
- Annulation de titres (titres SISCO d'Albert)
- Convention avec la CCPC concernant l'obtention d'un fonds de concours en faveur du soutien local aux communes
- Décision modificative au budget 2023
- Point personnel communal
- Cantine scolaire de l'école d'Aveluy : règlement intérieur
- Questions diverses
- Droit à l'initiative

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 août 2023

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du Compte rendu de la séance du 23 août 2023.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal.

Ajout d'un point à l'ordre du jour de la séance

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant le projet immobilier évoqué lors de la précédente séance et pour lequel il a reçu ce jour des éléments.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance.

FDE 80 : adhésion à la compétence « maîtrise de la demande en énergie »

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP) que propose la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE) dans le cadre de l'adhésion à la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Energie ». Ce service permet à la commune de

disposer de la compétence d'énergéticiens et ainsi de bénéficier de conseils permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Par ailleurs, la FDE80 a mis en place un groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Ce groupement permet aux collectivités adhérentes de participer et bénéficier des marchés groupés mis en place par la FDE80.

Le maire propose donc aux membres du Conseil Municipal :

- d'adhérer à ce service de Conseil en Energie Partagé pour lequel la FDE demande actuellement une contribution de 80 € par bâtiment par an,
- d'approuver le règlement sur les conditions techniques, administratives et financières relatives à l'adhésion à la compétence maîtrise de la demande en énergie (conseil en énergie partagé)
- d'adhérer au groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités, qui permet à la Fédération de missionner des prestataires pour réaliser ce service de conseil, et le cas échéant ultérieurement avec l'accord de la commune de faire réaliser divers travaux ou prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à la compétence optionnelle « maîtrise de la demande d'énergie » que propose la FDE et à ce titre de bénéficier du Conseil en Energie Partagé,
- d'approuver le règlement sur les conditions techniques, administratives et financières relatives à l'adhésion à la compétence maîtrise de la demande en énergie (conseil en énergie partagé)
- de demander la réalisation d'un « diagnostic bâtiments publics » sur le périmètre déterminé par la collectivité
- de nommer Monsieur Christophe BUISSET, Maire « Correspondant Energie »,
- d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités dont le coordinateur est la FDE80 et charge Monsieur le Maire de signer l'acte constitutif du groupement de commandes.

SIVOM : délibération sur la modification des termes et l'extension du périmètre d'intervention

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Président du SIVOM d'aide à domicile du canton d'Albert sollicite par courrier en date du 25 septembre 2023, l'avis du conseil municipal concernant :

- la modification des termes de l'article 2 des statuts en remplaçant « l'organisation et la gestion du service d'aide ménagère à domicile » par « l'organisation et la gestion du service d'aide à domicile »
- l'extension du périmètre d'intervention du SIVOM aux communes de Montauban de Picardie, Maricourt, Ville sur Ancre, Cirlu et Morlancourt

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du SIVOM et l'adhésion des 5 communes suscitées.

Délibération approuvant le référentiel M 57 au 01/01/2024

Monsieur Dominique MILLE, 1^{er} Adjoint délégué aux finances communales informe le Conseil Municipal que toutes les communes devront utiliser à compter du 1^{er} janvier 2024 la nomenclature comptable M 57 en lieu et place de la nomenclature M 14.

Il présente ensuite brièvement les caractéristiques de ce référentiel qui bouleverse la présentation des comptes dans les documents budgétaires et autorise l'ordonnateur à effectuer des virements de crédits entre chapitre dans la limite de 7,5 % du montant total des dépenses réelles de la section.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte à l'unanimité la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 pour le budget principal de la commune à compter du 1^{er} janvier 2024
- décide d'appliquer le plan de comptes M 57 abrégé
- décide de conserver un vote de son budget par nature et par chapitre globalisé
- autorise M. le Maire à procéder à compter du 1^{er} janvier 2024 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections

Annulation de titres (titres SISCO d'Albert)

Monsieur Dominique MILLE, 1^{er} Adjoint délégué aux finances communales rappelle à l'assemblée que la commune d'Aveluy facturait au SISCO d'Albert les frais de personnel d'accompagnement des enfants dans le bus scolaire desservant notamment les communes de Mesnil-Martinsart et Authuille.

Le SISCO ayant procédé au recrutement de son propre personnel pour cette tâche, il y a lieu de procéder à l'annulation des titres de recettes n° 199 et 200 émis le 09 novembre 2021 par la commune pour les montants respectifs de 1 484,15 € et de 908,07 € .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'annulation des 2 titres de recettes n° 199 et 200 de 2021 émis à l'encontre du SISCO d'Albert et de prévoir en conséquence la dépense correspondante au budget communal 2023.

Convention avec la CCPC concernant l'obtention d'un fonds de concours en faveur du soutien local aux communes

Monsieur Dominique MILLE, 1^{er} Adjoint délégué aux finances communales rappelle que la commune a procédé à une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot (CCPC) pour l'achat d'un tracteur tondeuse.

Cette demande ayant été validée par le conseil communautaire pour un montant d'aide de 9 660,00 euros, il y a lieu de signer une convention avec la CCPC après l'accord du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les termes de la convention
- donne pouvoir à M. le Maire ou son représentant pour signer cette convention

Décision modificative n° 3 au budget primitif 2023

Monsieur Dominique MILLE, 1^{er} Adjoint délégué aux finances communales informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour procéder à l'annulation des 2 titres de recettes de 2021 émis à l'encontre du SISCO

Pour ce faire, il est proposé de voter la décision modificative suivante au budget primitif 2023 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMPTES	LIBELLES	MONTANTS
615221	Entretien de bâtiments publics	- 2 393,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 393,00
TOTAL		2 393,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver à l'unanimité la décision modificative présentée.

Point personnel communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a du procédé au recrutement d'un personnel intérimaire auprès de l'association albertaine « les 3 A » pour apporter une aide au personnel communal au cours des repas de la restauration scolaire. En effet, l'effectif des enfants fréquentant ce service a considérablement augmenté depuis la rentrée scolaire pour atteindre certains jours une trentaine de convives.

Il rappelle qu'un concours est déjà apporté par la présence sur place d'une personne du restaurant du Clos de l'Ancre aidant les enfants à déjeuner mais n'intervenant pas sur la discipline.

Le groupe d'enfants s'étant considérablement étoffé, le personnel a du faire face à des problèmes de discipline récurrents. Il est donc devenu nécessaire de renforcer l'encadrement et de recourir à un personnel supplémentaire tant lors des repas qu'au cours du transport scolaire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il a chargé Monsieur Julien MOURET, 3^{ème} Adjoint délégué à l'environnement, avec son accord, d'effectuer le suivi du personnel technique de la commune.

Cantine scolaire de l'école d'Aveluy ; règlement intérieur

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le secrétariat de la commune est confronté chaque jour scolaire à la demande des familles souhaitant inscrire ou désinscrire à la dernière minute leurs enfants à la cantine scolaire. Certains envoient même leurs enfants déjeuner sans aucune inscription préalable ! Cette situation est intolérable et perturbe le bon fonctionnement du service dans la mesure où le restaurant nous demande de communiquer par avance le nombre de rationnaires et nous facture les repas commandés et non pris.

Bien entendu une tolérance est de mise lors d'une maladie (un certificat médical est exigé) ou à l'occasion d'un évènement exceptionnel de dernière minute.

Toutefois, il est proposé d'insérer au règlement de la restauration scolaire une clause prévoyant une majoration du tarif du repas en cas de non-respect des modalités usuelles d'inscription,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de modifier le règlement de la restauration scolaire en instaurant une majoration du prix du repas pour non-respect des modalités usuelles d'inscription comme suit :

* majoration de 25% du tarif du repas pour toute inscription supplémentaire hors délais

* majoration de 54% du tarif du repas pour les enfants présents à la cantine sans inscription préalable

Projet immobilier : convention avec l'Etablissement Public Foncier des Hauts de France

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion du conseil municipal il a évoqué les contacts pris avec l'Etablissement Public Foncier de Hauts de France (EPF) concernant un projet d'aménagement immobilier sur le site d'anciens bâtiments agricoles appartenant à M. Eric FIERS situé rue du Vélodrome. Sur ce foncier, la construction de 15 logements locatifs sociaux est à l'étude par un bailleur social : l'Office Public d'HLM de la Somme (OPSOM).

L'EPF réaliseraient l'acquisition du foncier, les études et les travaux de démolition et d'aménagement nécessaires avant la construction des logements puis revend le foncier à la commune ou au bailleur social.

Il présente brièvement une convention opérationnelle qui a pour objet de définir les engagements des parties en vue de la réalisation du projet. Elle décrit la nature et la stratégie de l'intervention opérationnelle, le bilan financier, le périmètre et le calendrier de l'opération.

Il s'en suit un débat entre les membres du conseil municipal qui souhaitent davantage de précisions.

Monsieur Dominique MILLE indique qu'il lui paraît difficile de prendre une position sur les termes de la convention qu'il découvre. Ce document d'une vingtaine de pages fixe les conditions d'intervention de l'EPF et l'engagement de la commune. Il précise que cette convention va engager non seulement l'équipe municipale actuelle mais également la suivante dans la mesure où le projet devrait s'étaler sur les 5 ou 6 prochaines années. Il souhaiterait par ailleurs obtenir un engagement du bailleur social.

L'ensemble des conseillers municipaux souhaitant prendre connaissance de la convention avant de se prononcer, la question sera reportée lors d'une prochaine séance.

Questions diverses

Madame Paule CLIQUET demande si le projet de restauration du Christ situé au cimetière est toujours d'actualité. Monsieur le Maire indique que ces travaux seront programmés en 2024.

Par ailleurs, Mme Paule CLIQUET souhaite faire le point sur la formation obligatoire pour l'acquisition de la licence IV de l'ancien café d'Aveluy. M. le Maire indique que Madame Virginie LECOINTE qui s'est portée volontaire pour obtenir le permis d'exploitation n'a pas encore débuté la formation. L'intéressée précise qu'elle devrait prochainement formaliser son inscription.

Monsieur Didier FOLLET souhaite savoir ce qu'il advient des plantations à remplacer à l'étang communal. M. Julien MOURET 3^{ème} Adjoint délégué à l'environnement lui indique que l'entreprise CRETE qui a réalisé les plantations doit prochainement se rendre sur place pour évaluer les conditions de prise en charge du remplacement dans le cadre de la garantie contractuelle.

Monsieur René FIERS évoque le problème de la relève des ordures ménagères. Il indique que le fait de sortir moins fréquemment les containers apporte des nuisances d'hygiène (présence d'asticots). Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de procéder au compostage des matières dégradables pour éviter de les déverser dans les containers.

Madame Annie LEJEUNE signale que le bout de la rue du Vélodrome n'est pas éclairé. Elle demande si la pose d'un éclairage solaire ne serait pas envisageable. La question sera étudiée.

Elle indique par ailleurs que la commission « communication » s'est réunie dernièrement afin de mettre au point le prochain numéro de « La Gazette d'Aveluy » et déplore que seuls 3 membres participent à cette réunion. Monsieur Dominique MILLE 1^{er} Adjoint délégué à la communication ajoute qu'il n'est pas certain que le bulletin municipal puisse être réalisé compte-tenu du manque d'enthousiasme constaté.

Monsieur Julien MOURET 3^{ème} Adjoint délégué à l'environnement indique que le boîtier EDF situé rue du Bois, face à l'habitation de M. Mme MAISSE est toujours abîmé. M. le Maire se renseignera pour prévoir son remplacement.

Monsieur Thierry CRAMPON 2^{ème} Adjoint délégué à l'éducation et à l'animation informe que les illuminations de Noël devraient être installées sur la période du 13 décembre au 03 janvier.

Il propose par ailleurs qu'une parade de Noël soit organisée dans la commune. Un contact sera pris avec l'association des parents d'élèves pour l'organisation de cet évènement.

Monsieur Dominique MILLE 1^{er} Adjoint délégué aux finances communales et à la communication indique que les horaires de l'éclairage public ne sont pas identiques sur toute la commune. Il réitère par ailleurs sa demande de connaître les horaires de modulation de l'éclairage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

M Christophe BUISSET Maire	M. Dominique MILLE Secrétaire de séance